



## POLICE VIE PRIVEE

---

### 1. Le traitement de vos données dans le cadre des obligations de pension légale (1<sup>ier</sup> pilier)

Pour assumer nos obligations envers vous en matière de pension légale (1<sup>ier</sup> pilier), votre employeur et l'OFP Ogeo Fund doivent traiter vos données à caractère personnel. Dans cette lettre, nous voulons vous expliquer pourquoi et comment nous traitons vos données à caractère personnel, comment nous les protégerons et comment et combien de temps nous les conserverons.

### 2. Sécurité

Nous conserverons vos données (à caractère personnel) de façon aussi sécurisée qu'il est raisonnablement possible et les protégerons contre la perte et la divulgation ou l'accès non autorisé. Nous traiterons vos données à caractère personnel conformément à la législation applicable en matière de protection des données, et plus particulièrement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données / General Data Protection Regulation (Règlement du 27 avril 2016), en abrégé GDPR. Vous pouvez demander une copie du Code de conduite interne d'Ogeo Fund auprès de votre employeur.

### 3. Quelles sont les finalités du traitement de vos données personnelles ?

Votre employeur et l'OFP Ogeo Fund traitent vos données à caractère personnel pour des finalités légitimes liées à **la gestion et l'exécution de leurs obligations respectives relatives à la gestion de votre pension légale (1<sup>ier</sup> pilier) et de leurs obligations sectorielles, à savoir :**

- l'administration des pensions, en ce compris la gestion administrative de l'affiliation ;
- le calcul des provisions techniques ;
- le calcul et le paiement des prestations conformément aux notes techniques et aux plans de financement (rente, rente de survivant, rente d'orphelin, rente d'invalidité) ;
- le calcul des contributions pour financer des obligations de pension légale (premier pilier) ;
- la rédaction de la correspondance ;
- la réalisation de transferts collectifs et individuels ;
- la gestion financière et comptable des obligations de pension légale (premier pilier) ;

- la communication avec les autorités de contrôle et notamment le reporting à la FSMA, à la BNB et aux autres autorités compétentes lorsque cela est indiqué, en ce compris les échanges avec ces autorités ;
- le reporting au Service Fédéral des Pensions (Cadastre des Pensions), en ce compris les échanges avec ce service public ;
- le respect des obligations légales imposées par la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (la « LIRP ») et ses arrêtés d'exécution.

#### **4. Quelles catégories de données à caractère personnel seront traitées ?**

Les données à caractère personnel sont toutes les informations se rapportant à vous ou sur la base desquelles vous pouvez être identifié(e). Des données anonymes, sans possibilité de vous identifier, ne sont donc pas considérées comme des données à caractère personnel.

Pour les finalités reprises ci-dessus (*voir point 3*), les données suivantes seront traitées :

- données de contact (nom, prénom(s), adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, langue etc.) ;
- données relatives à votre état civil (date et lieu de naissance, numéro de registre national, état civil, domicile fiscal, sexe, composition familiale, nom, date de naissance, adresse et/ou sexe de votre partenaire et/ou de vos enfants et/ou de vos bénéficiaires.
- données relatives à votre emploi (années de service, fonction, régime d'emploi, périodes de suspension du contrat de travail, informations relatives à des incapacités de travail, etc.) ;
- données financières (numéro de compte bancaire, salaires, avantages, bonus, etc.).

Lorsque cela est nécessaire pour respecter des obligations réglementaires et/ou légales, votre employeur et l'OFP Ogeeo Fund peuvent également traiter des données particulières, en ce compris des données indirectement liées à la santé (par exemple, les périodes d'incapacité de travail dans le contexte de droits (de pension) éventuels constitués durant ces périodes).

Si vous deviez décéder, vos bénéficiaires (par exemple, votre partenaire ou vos enfants) peuvent avoir droit à une prestation en cas de décès (rente décès, rente de survivant, rente d'orphelin) dans le respect des conditions légales. Certaines données à caractère personnel de vos bénéficiaires potentiels seront conservées et traitées par votre employeur et l'OFP Ogeeo Fund (date de naissance, adresse et/ou sexe du partenaire et/ou du/des enfant(s)). Concernant l'obtention des données relatives aux bénéficiaires potentiels découlant d'une obligation légale, l'OFP Ogeeo Fund est dispensé de porter les présentes informations à leur égard. Cependant, vous pouvez naturellement leur communiquer la présente lettre.

Lorsqu'un bénéficiaire bénéficie effectivement d'une prestation en cas de décès en vertu des obligations de pension légale (premier pilier), l'OFP Ogeeo Fund communique à ce bénéficiaire effectif, les informations légales requises concernant le traitement des données en même temps que la communication relative à la couverture décès.

#### **5. Quels sont les fondements légaux du traitement de vos données à caractère personnel ?**

Le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire pour le respect des obligations légales auxquelles sont soumis votre employeur et l'OFP Ogeeo :

- en vue de la mise en œuvre / gestion des engagements de pension légale (1ier pilier) ;
- notamment de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des Institutions de Retraite Professionnelle (LIRP) ainsi que ses arrêtés royaux d'exécution.

De même, le traitement de vos données particulières (données liées à la santé ou sexe de votre partenaire ou des bénéficiaires) est nécessaire aux fins de l'exécution des obligations de votre employeur et l'OFP Ogeeo Fund en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale.

## **6. D'où proviennent vos données à caractère personnel ?**

Lorsque vous commencez à travailler pour votre employeur, les données initiales proviendront probablement de vous. Au cours de votre occupation, vous nous fournirez des informations supplémentaires (par exemple, des changements de votre état civil ou dans votre composition familiale, des certificats médicaux, etc.). Si vous ne nous communiquez pas les informations que la loi ou le contrat requiert que vous nous fournissiez, nous ne pouvons pas vous payer ou payer à vos bénéficiaires les prestations auxquelles vous auriez légalement droit.

Au cours de votre occupation, nous pouvons également recevoir ou générer des données à caractère personnel vous concernant : en interne (par exemple, via les systèmes IT, via l'administration des pensions, via les entreprises au sein du groupe) ou en externe (comme via les autorités et/ou les institutions gouvernementales, via la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, le cas échéant via les (ré)assureurs qui sont impliqués dans la gestion de vos obligations de pension, etc.).

## **7. Qui aura accès à vos données à caractère personnel ?**

### ***Usage interne***

Les employés de votre employeur, les administrateurs, les membres des autres organes et les employés de l'OFP Ogeeo Fund peuvent avoir accès aux données à caractère personnel, ou peuvent recevoir ces données à caractère personnel pour les finalités susmentionnées (*voir point 3*).

### ***Usage externe***

Nous pouvons également transférer ces informations vers d'autres entreprises dans le cadre de ces finalités (*voir point 3*). Des données à caractère personnel peuvent donc être communiquées, notamment via la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, et même éventuellement traitées par des tiers tels que :

- les autorités et/ou les institutions gouvernementales,
- un administrateur des pensions;
- un actuaire;
- un auditeur interne;
- un commissaire agréé;
- un compliance officer;
- un conseiller juridique;

- un consultant financier
- un autre professionnel et/ou prestataire de services/conseiller spécialisé;
- un liquidateur;
- un secrétariat social;
- un délégué pour la protection des données (DPO);
- des entreprises IT ou des prestataires de services pour des programmes software concernant l'administration de pensions légales et le stockage de données électroniques (serveurs, etc.);
- l'administration de la sécurité sociale;
- l'administration fiscale;
- le Service Fédéral Pensions;
- la FSMA;
- la Banque Nationale de Belgique (BNB);
- l'entreprise de (ré-) assurance avec laquelle la(les) entreprises d'affiliation et/ou Ogeo Fund ont conclu un contrat (entre autres dans le cadre d'une réassurance de la couverture des risques, assurance du fonds de pension, etc.).

Les travailleurs, administrateurs, représentants et prestataires de services, autorités et institutions gouvernementales susmentionnés doivent respecter la nature confidentielle des données à caractère personnel qu'ils reçoivent et peuvent utiliser ces informations uniquement en lien avec les dispositions légales applicables et, le cas échéant, les instructions de votre employeur et de l'OFP Ogeo Fund.

L'OFP Ogeo Fund peut également diffuser des données à caractère personnel :

- si l'affilié / le bénéficiaire donne son consentement;
- si cela est légalement exigé; et
- en lien avec des enquêtes pénales ou d'autres enquêtes menées par les autorités.

## **8. Vos données à caractère personnel sont-elles transférées en dehors de l'Union européenne ?**

Vos données à caractère personnel ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.

## **9. Combien de temps sont conservées vos données à caractère personnel?**

Vos données à caractère personnel ne seront pas conservées plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour les finalités mentionnées ci-dessus (*voir point 3*). En principe, vos données à caractère personnel sont conservées uniquement aussi longtemps que votre employeur et l'OFP Ogeo Fund ont (peuvent avoir) une responsabilité ou une obligation légale pour laquelle vos données à caractère personnel peuvent être pertinentes, en tenant compte du délai de prescription applicable.

## **10. Quels sont vos droits par rapport au traitement de vos données à caractère personnel ?**

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données, vous avez le droit de nous contacter à tout moment et de solliciter :

- l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données à caractère personnel ;
- la limitation ou l'opposition au traitement et au transfert de vos données à caractère personnel ;

- de recevoir vos données à caractère personnel en vue de les transmettre à un autre responsable du traitement (droit à la portabilité des données / right to data portability).

Vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (Data protection officer ou DPO) Me Henrotte au 04/2220115, ou à l'adresse e-mail : [privacy@ogeofund.be](mailto:privacy@ogeofund.be), pour exercer ces droits ou pour obtenir plus d'information.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données si vous pensez que votre employeur et/ou l'OFP Ogeo Fund ne respecte(nt) pas la législation relative à la protection des données à caractère personnel.

## **11. Où pouvez-vous trouver plus d'informations à propos de notre « policy » traitement et protection des données ?**

Nous attachons une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel et prenons les mesures appropriées pour assurer cette protection.

Ces mesures font partie de notre Code de conduite relatif au traitement et à la protection des données à caractère personnel, disponible auprès de votre employeur ou, sur demande, auprès d'Ogeo Fund.

## **12. Modifications**

Nous pouvons modifier le Code de conduite relatif au traitement et à la protection des données à caractère personnel dans le cadre des engagements de pension légale (premier pilier) de temps à autre, dans le respect des limitations prévues par les législations en matière de vie privée et de protection des données. Nous porterons naturellement cette modification à votre connaissance.